

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 3-186

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT D'UN
VIDEOPROJECTEUR TBI**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise
MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Aurore ZACCAGNINI

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Jérémy VENTURA

Rapporteur : Madame Bernadette FERCAK

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant la thématique « Ecoles Numériques »

Considérant la délibération du 2 novembre 2021 du conseil communautaire de Nîmes Métropole, approuvant le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la mise en œuvre et le suivi d'équipements numérique pour les écoles,

Considérant la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2021 de Saint-Gervasy, approuvant le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Saint-Gervasy, incluant notamment les Ecoles Numériques, et autorisant Mr le Maire de Saint- Gervasy à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Saint-Gervasy,

Considérant le projet de la commune de maintenir en condition opérationnelle les équipements numériques des écoles maternelles et élémentaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole dans le cadre des fonds de concours à hauteur de 20% du reste à charge (enveloppe pivot atteinte).

Le secrétaire de séance

Jérémy VENTURA



Le Maire

Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250515-3_186-DE